

Conseil de Paris des 1^{er}, 2, 3, 4 juillet

V .

Sur proposition de Laurent Sorel

Vœu relatif au plan Lire à Paris 2

Vœu rattaché à la DAC 234

Considérant l'importance du réseau de bibliothèque à Paris, 1^{er} réseau européen avec 68 établissements dont 58 bibliothèques de prêt qui comptabilise en 2024 plus de 5 millions d'entrées et 10,7 millions de documents prêtés,

Considérant le projet de Plan Lire à Paris N°2 qui doit définir le cadre de la politique parisienne de développement de la lecture et des bibliothèques sur la période 2025-2029,

Considérant les 4 axes de ce Plan Lire à Paris, la réponse aux attentes des usagers (« harmonisation des horaires d'ouverture », « consolidation des ouvertures dominicales »...), l'inscription dans la Cité et l'espace de la citoyenneté (« confortation des relations entre mairies d'arrondissement et bibliothèques », « recyclage »...), le renforcement de l'accès des publics prioritaires (actions d'aller vers en direction notamment des jeunes publics...), déploiement des moyens en faveur des agents et agents,

Considérant les risques identifiés par les syndicats que la standardisation des horaires d'ouverture et l'augmentation de l'amplitude horaire entraîne chez des agents qui travaillent déjà sur des horaires atypiques (fin de service à 19h 2 à 3 fois par semaine, travail le samedi et 1 dimanche sur 5) une surcharge de travail en particulier si ces changements se font à effectifs constants,

Considérant que la flexibilisation des horaires (augmentation du quota annuel maximum de dimanche travaillé, extension des horaires d'ouverture au-delà de 18h...), le redéploiement des agents entre bibliothèques le dimanche risquent de dégrader les conditions de travail des agents,

Considérant que l'amélioration des conditions d'accueil et un meilleur déploiement des bibliothèques sur leurs différentes missions ne peut se faire à moyens et effectifs constants sinon il y a un risque que les nouvelles missions se fassent au détriment des autres missions et que les agents soient contraints d'en faire plus avec autant sans augmentation de leurs rémunérations,

Considérant que suite à l'identification par l'administration d'un décrochage du régime indemnitaire des bibliothécaires aucune revalorisation des primes n'a été proposée,

Considérant le risque de disparition des collections Musiques et Cinémas sur les bibliothèques d'emprunt alors qu'il y a eu une augmentation du nombre de dvd empruntés en cinéma

Considérant que la rénovation bâtementaire des bibliothèques ne peut pas se limiter à des ajustements à la marge en terme de dispositifs pour améliorer le confort thermique et qu'il y a un vrai besoin d'un diagnostic globale des bâtiments pour pouvoir mettre en place un plan pluriannuel de rénovation des bâtiments,

Sur proposition de Laurent Sorel le conseil de Paris propose :

-le maintien de la fermeture des établissements à 18h le samedi et le dimanche et a création d'un d'un droit opposable au travail le dimanche (au-delà de 7 dimanche par an)

-le maintien d'horaires d'ouverture adaptés aux missions et services proposés par chaque établissement adapté à la réalité et aux besoins de son territoire

-le maintien de tous les budgets accordés aux bibliothèques (acquisition et animation)

-le maintien d'un maillage fin et diversifié de l'offre de « lecture publique » qui passe par l'existence de grandes médiathèques mais aussi de petites bibliothèques autonomes,

-que le régime indemnitaire des bibliothécaires soit revalorisé et que la prime du dimanche soit revalorisée de 200 euros nets

-la création de postes titulaires pour renforcer les équipes des médiathèques ouvertes le dimanche et pour renforcer le fonctionnement des plus petites bibliothèques

-le maintien des collections Musique et Cinéma sur les bibliothèques d'emprunt pour un accès gratuit et facilité aux collections de musique et de dvd cinéma